



Rapport de commission

Commission n° 46 - Date : 02.03.2026

chargée de l'examen du postulat de Françoise Piron : « S'arrêter, c'est se protéger et protéger les autres »

Présidence :	Loris SOCCHI (EàG)
Membres présent·e·x·s :	Line GOLESTANI (soc.) ; Yusuf KULMIYE (soc.) ; Nadja TROTTER (soc.) ; Samson YEMANE (soc.) ; Françoise PIRON (PLR) ; Olivier BLOCH (PLR) ; Constance VON BRAUN (rempl. Ilias PANCHARD (Les Vert·e·x·s)) ; Eric BETTENS (rempl. Olivier THORENS (Les Vert·e·x·s)) ; Jean-Marc BEGUIN (rempl. Schaffer, v'lib) ; Thibault SCHALLER (UDC).
Membres excusé·e·x·s :	Nicolas HURNI (PLR) ; Romane Benvenuti (Les Vert·e·x·s) à partir de 18h00.
Municipalité :	Pierre-Antoine HILDBRAND, municipal en charge de SECURITE ET ECONOMIE.
Invité·e·x·s excusé·e·x·s :	Frédéric TACHE, chef de l'Office du stationnement Gabriella SCONFITTI, cheffe de la communication, corps de police.
Notes de séances :	Mathieu CENTELIGHE

Lieu : Hôtel de Ville, salle des commissions.

Date : 02.03.2026 - Début et fin de la séance : 17h30 – 18h15

Discussion générale

La postulante a déposé ce postulat en réponse à différents drames qui ont eu lieu en 2025. Elle explique que deux décès de jeunes adolescents sont survenus à cause de refus d'obtempérer. Elle s'est questionnée quant à la sensibilisation qui serait possible à mettre en place auprès des jeunes, notamment lors de somations et d'arrestations. Elle indique que l'éducation des adolescents n'est pas toujours facile, que les familles sont souvent démunies, en particulier lorsqu'il s'agit de leur inculquer de l'obéissance à la police. Elle demande d'accentuer la pratique de sensibilisation de la police notamment en y insistant sur les questions du refus d'obtempérer. Elle n'a pas avoir souvenir de sensibilisation outre le code de la route.

Monsieur le Municipal en charge de SECURITE ET ECONOMIE explique que la Municipalité n'a pas d'objection à la prise en considération et au renvoi du postulat. Il indique que ce serait l'occasion d'établir un inventaire des interventions dans les classes et de rappeler les règles de base à observer lors d'une interpellation policière.

Un·e·x membre trouve ce postulat très intéressant. Elle constate que c'est un manque de communication entre la police et la population qui a mené au décès des deux jeunes dans un contexte de délit de fuite et de course poursuite. Elle propose avant tout d'enseigner à la police



des outils pour appréhender de telles situations. Elle suggère que c'est d'abord à la police de savoir se comporter. Elle indique que les jeunes sont intelligents et qu'ils ont compris, à la suite des décès récents, qu'il ne faut pas fuir la police. Elle propose de ne pas infantiliser les enfants. Elle n'est pas contre le postulat qui soulève selon elle des questions importantes dans le but d'améliorer la relation entre la police et les jeunes. Elle trouve que le problème est global et nécessite une réponse plus grande.

Un·e·x membre soutient difficilement le postulat en l'état car il remet la faute sur les jeunes. Elle propose davantage d'encadrer et de limiter la pratique des courses poursuites avant de venir intervenir auprès des jeunes. Elle propose d'engager le problème en apportant des réponses traitant de la limitation et du cadrage des pratiques policières par une reforge en profondeur de l'institution et de ses pratiques. En l'état, et au vu du faible intérêt pour un engagement dans des démarches relatives au moratoire de la pratique des courses poursuites proposé il y a quelques mois, elle refusera ce postulat.

Un·e·x membre salue le postulat qu'il trouve tout à fait de bon aloi. Il propose de distinguer le problème culturel ou comportemental de la police qui est traité en ce moment et à l'avenir, du problème de la sensibilisation des jeunes. Selon ses souvenirs ces cours se font auprès des très jeunes et pas avec les adolescents. Il propose d'instaurer une nouvelle étape de sensibilisation pour les jeunes adolescents. Il demande si des campagnes de sensibilisation ont lieu pour les jeunes de cet âge.

Monsieur le Municipal en charge de SECURITE ET ECONOMIE explique que la sensibilisation sur la circulation routière qui a lieu pour des personnes de très jeune âge n'est pas adaptée pour la demande du postulat. Il ajoute que la sensibilisation des jeunes se fait davantage sur d'autres sujets comme le sexting, les violences ou le harcèlement et est menée par la brigade de la jeunesse

Un·e·x membre est d'avis qu'il est possible de faire de la prévention et de réformer la police afin de se rapprocher d'une police de proximité. Il propose de ne pas mettre tous les policiers dans le même panier et de valoriser leur formation ainsi que leurs potentielles formations continues. Il indique que plusieurs partis ont proposé des textes à ce sujet et que la municipalité est engagée sur ce chemin.

Un·e·x membre n'a pas eu de sensibilisation dans sa jeunesse. Il précise avoir grandi à Aclens et à Orbe où il n'a pas eu besoin qu'on lui explique la nécessité de s'arrêter et d'obéir aux demandes d'un policier. Il intime que la Ville de Lausanne est traversée par des actes de violences urbaines et explique qu'il est nécessaire d'apprendre à la jeunesse à être obéissante. Il suggère que les Verts sont dans une opposition politique. Il indique que, bien que l'enquête ne soit pas terminée, les jeunes ont commis un délit de fuite. Il ajoute que les jeunes en fuyant ont eu un comportement dangereux pour eux-mêmes et pour le reste de la population. Il en conclut que la faute est du côté des jeunes décédés et non pas de la police qui est a priori irréprochable selon l' élu.

Un·e·x membre suppose que ce postulat ne peut pas faire de mal et qu'une sensibilisation dans les écoles est toujours bonne à prendre. Elle propose néanmoins de mettre en place un moratoire sur les courses poursuites ainsi qu'une réforme de la police. Elle souhaite néanmoins soutenir le postulat.

Un·e·x membre a perçu un renversement des charges dans le que les jeunes fassent attention à la police. Il souhaite une cohabitation adéquate dans laquelle les jeunes ne doivent pas craindre la police. Il aimerait réinstaurer la confiance dans la relation police et jeunesse. Il



explique que les cours de sensibilisation sont utiles pour le code de la route ou l'utilisation du vélo mais que redonner confiance en la police nécessite une réforme de son institution.

Un·e·x membre rappelle que les enquêtes ne sont pas closes et qu'elle essaie de ne pas se prononcer sur ce sujet. Elle trouve que ce postulat peut être utile mais qu'au vu des oppositions politiques à d'autres projets proposés notamment par son parti, elle ne souhaite pas voter en faveur de la prise en considération du postulat.

Un·e·x membre rejoint la position des verts. Il trouve injuste de demander aux victimes de changer de comportement. Il rapproche le discours que propose la postulante avec celui qui culpabilise les femmes victimes d'agression. Il explique que la police est fortement équipée pour beaucoup de situations différentes, que ce soit matériellement ou en termes de techniques. Il propose que la police utilise mieux ces outils. Il considère que ce n'est pas aux victimes de rétablir le discours et la confiance avec l'institution policière mais bien à cette dernière d'engager un dialogue et de retisser un lien. Il explique que les réformes d'Ensemble à Gauche ne sont pas prises en compte par le PLR et qu'une entente permettrait davantage d'améliorer la situation. Il espère un dialogue qui prendrait la multitude des aspects qui constituent ce problème.

Un·e·x membre était favorable au premier abord car le postulat propose de trouver des solutions à un problème important. Elle est partagée quant au choix d'une solution dans l'immédiat. Elle aimerait que le postulat propose un outil qui donnerait une charge de responsabilité plus forte à la police dans le rétablissement du dialogue.

La postulante explique que seules les personnes qui éduquent des adolescents peuvent comprendre la difficulté de leur inculquer le devoir de s'arrêter et d'obéir à la police. Elle est choquée par les propos de ses collègues, qui comme elle l'indique, n'ont soit pas eu d'enfants, soit ne se sont jamais mis à la place d'un parent. Elle ne souhaitait pas infantiliser les personnes dans son postulat. Elle explique que les règles doivent être suivies, comme c'est le cas pour le permis de conduire. Elle propose que les adolescents apprennent les bons comportements vis-à-vis de la police comme un permis de conduire, et ceci grâce à des cours donnés par la police à l'école. Elle requiert la mise en place d'un cadre strict auprès des enfants pour qu'ils sachent comment se comporter correctement avec les forces de l'ordre. Elle explique qu'une chargée de cours de criminologie à l'Université de Lausanne a déclaré que « le phénomène du refus d'obtempérer n'est pas nouveau mais il est devenu beaucoup plus médiatisé ces dernières années. L'idée d'une campagne de sensibilisation est très positive. On peut facilement s'intégrer aux cours d'éducation routière dispensés par la police dans les écoles du primaire et la plupart des jeunes se déclarent informés des risques et conséquences quant au refus d'obtempérer un ordre de police. » Elle en conclut que si on s'oppose au postulat c'est qu'on s'oppose aux faits que décrit la chargée de cours. Elle précise que son postulat n'exclut pas une réforme de la police. Elle indique que lors d'une discussion avec la police, ces derniers lui ont expliqué que les risques du refus d'obtempérer son mal connus du public. Elle trouve que ses collègues lui font un procès d'intention. Elle rappelle l'importance de faire de l'éducation avec les jeunes. Elle explique que les jeunes sont éduqués par la culture populaire, notamment par des films policiers dans lesquels les personnes arrêtées fuient les agents de l'Etat. Elle s'est fait arrêter un jour car elle était au téléphone au volant sur l'autoroute et elle ne s'est pas enfuie. Elle explique que les problèmes rencontrés récemment sont liés à un problème d'éducation et qu'éduquer n'est pas infantiliser.

Un·e·x membre rappelle son statut de père. Il a été commandant de compagnie à la PC. Il insistait dans ce cadre à ce que les astreints puissent observer l'importance des autres corps



de métiers comme les pompiers, les ambulanciers ou la police. Il explique qu'il est très important de connaître la police en tant que corps de métier nécessaire au bon fonctionnement de la société. Il suggère que cette éducation permet de désamorcer des crises de manière ponctuelles au moins. Il travaille actuellement dans la gouvernance d'entreprise et indique que l'utilisation de règle se fait souvent dans le but de pouvoir justifier après un délit que les personnes avaient été prévenues. Afin de réinstaurer un climat de confiance, il suggère de faire intervenir la police dans les écoles de manière plus globale.

Un·e·x membre indique que comme c'est le cas pour le code de la route, la peur de la sanction ne suffit pas toujours bien qu'elle soit très forte chez les jeunes qui ont suivi un cours de sensibilisation. Elle indique que les biais racistes qui ont été révélés au sein de la police récemment n'invitent pas non plus à rétablir un climat de confiance auprès de cette institution ou de ses agents. Elle explique qu'il est important de rassurer les jeunes quant à ces biais. Elle propose davantage de mettre en place un arrêt des courses poursuites temporaire plutôt que de sommer les jeunes de s'arrêter et d'obéir davantage par des interventions scolaires.

Un·e·x membre comprend la volonté d'améliorer le programme de visite des policiers. Elle trouve démesuré de mobiliser l'outil que propose la postulante pour que la police présente correctement aux élèves les différentes facettes du métier de policier. Elle entend l'intérêt ponctuel de la proposition mais s'y oppose.

La postulante rappelle qu'elle demande simplement que la notion d'obtempérer soit incluse dans l'instruction générale à la police pour les jeunes dans les classes. Elle souhaite que les enfants sachent qu'il est préférable de s'arrêter et de subir une réprimande plutôt que « de prendre des risques pour leur vie ». Selon elle la sensibilisation est le moyen de faire comprendre aux jeunes qu'ils doivent avoir confiance envers la police et leurs parents. Elle apprécie les outils de sensibilisations car ils permettent de dédramatiser certains aspects. Elle explique que lors de son arrestation sur l'autoroute elle ne s'est « pas fait un film » et a obtempéré sans hésiter. Elle aimerait que les jeunes comprennent les mots comme *obtempérer*. Elle propose que les jeunes comprennent l'importance de s'arrêter à la demande d'un policier afin de ne pas se mettre en danger.

Un·e·x membre aimerait comme un autre membre recréer un lien de confiance entre « une certaine population » et la police. Il indique que le respect de la loi et de ses représentants devrait être inné. Il ajoute que la sensibilisation n'est pas un moyen de justifier les comportements de la police.

Un·e·x membre ne voit pas ce qui peut être négatif dans le postulat. Il précise que la postulante propose des solutions. Il explique que la postulante ne propose pas de faire une séance unique de sensibilisation sur le sujet du refus d'obtempérer.

Un·e·x membre explique que le postulat demande littéralement « que la Municipalité mette en place une campagne de sensibilisation ciblée, destinée particulièrement aux adolescentes et adolescents, et aux jeunes adultes » (POS PIRON, « *S'arrêter c'est se protéger et protéger les autres.* »). Il craint effectivement que les cours de sensibilisations deviennent des outils de justifications des mesures de répressions. Il explique que la crainte d'un policier est un phénomène qui est construit par la loi et que le respect de la loi doit être compris par les individus qui font partie de la société. Il ajoute que le code civil qui régit l'application des lois est un outil qui devrait être présenté aux jeunes. Il serait d'accord pour avoir un postulat global qui inclurait davantage la police dans les classes afin de redonner de la confiance. Il indique qu'une telle mesure pourrait s'accompagner d'un bilan de la part de la municipalité sur ses pratiques et ses effets.



Un·e·x membre a travaillé dans la maison de quartier de Grand-Venne avec majoritairement des enfants issus de milieux précaires et de la migration. Il y a été interpellé par la réaction d'un enfant de 6 ans qui, lors d'une intervention de la police, est allé leur dire qu'il n'avait pas peur d'eux. Il conclut qu'au-delà de la sensibilisation c'est aussi l'inscription de la police dans les quartiers et envers ses habitants qui inculque les perceptions et des valeurs aux individus. Il explique à un autre membre de la commission qu'Ensemble à Gauche fait beaucoup de propositions sur les réformes policières et qu'il est possible de construire un changement ensemble. Il trouve la proposition de la postulante audacieuse et éloignée de la réalité.

La postulante explique que le père policier d'une amie lui a toujours répété que lorsqu'un policier demande de s'arrêter il faut le faire sinon il s'agit d'un refus d'obtempéré. Elle rappelle que la crainte de la police dépend des contextes de vie, nationaux ou autre. Elle suggère que puisque la police tue une fois sur deux en Iran lors d'arrestations, la peur de la police en Suisse n'est pas légitime. Elle regrette que les collègues ne perçoivent pas la bonne volonté d'apporter du calme et de la sécurité auprès de la population avec son postulat. Elle explique qu'elle n'avait pas vu aussi loin que ses collègues et qu'elle regrette cette vision. Elle indique que ses collègues ne sont pas alignés avec l'idée qu'elle avait en écrivant le postulat. Elle valorise beaucoup la sensibilisation comme outil.

Un·e·x membre rappelle que la Ville met en place des outils de sensibilisation et qu'il serait judicieux de continuer d'utiliser ce qui est déjà en place.

Vote concl. : 5 oui

2 non

2 abstentions

La commission accepte de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Lausanne, le 19 mai 2026

Loris Socchi